

2 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2022 à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.



Présents : Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6, pro-maire et présidente d'assemblée
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5

Absent(s) : M. Claude Riverin, maire et président d'assemblée
M. Éric Larouche, conseiller poste 2

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de la pro-maire, Mme Suzan Lecours, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme la pro-maire, Suzan Lecours souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil de même qu'à la population. Elle explique qu'en l'absence du maire, M. Claude Riverin, elle présidera la séance.

079-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que Mme la pro-maire, Suzan Lecours a fait lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Limoge, conseillère d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2022 – résolution
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Lettre de Mme Guylaine Girard
 - 4.2 Demande d'aide financière, comité d'animation pastorale
 - 4.3 Proposition, responsables du journal le Trait-d'union
- 5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**
 - 5.1** Tour de table, comités et dossiers majeurs
 - 5.2** Projet entente MTQ, traitement des eaux usées – résolution
 - 5.3** Mandat, service ingénierie, Samuel Basseto ingénieur
- 6. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 6.1** Dépôt de la liste des revenus reçus avril 2022
 - 6.2** Dépôt de la liste des dépenses pour les mois d'avril 2022
 - 6.3** Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, demande aide financière, projets structurants MRC du Fjord, concours de

panache

[Tapez ici]

6.4 Utilisation de la voiture électrique - **résolution**

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

- 7.1 Ratification par le conseil du paiement du paiement de quote part à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour un montant de 8 095.12\$
- 7.2 Autorisation de paiement, ferme de l'Anse aux foins, retenues fin contrat, 2740.58\$
- 7.3 Autorisation de paiement, Yves Tremblay, opération de déneigement supplémentaire, 2212.50\$

8. URBANISME

8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement – **dépôt**

9. RÈGLEMENTS

9.1 Adoption, projet de règlement 321-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord – **résolution**

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DISPOSITIONS FINALES

12.1 Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

080-2022

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2022

Il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2022, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Mme Guylaine Girard

Mme Suzan Lecours, pro-maire et conseillère procède à la lecture de la lettre du conseil qui informe le conseil qu'elle prendra sa retraite à compter du 1^{er} octobre.

081-2022

4.2 Demande d'aide financière, comité d'animation pastorale

Mme Suzan Lecours, pro-maire et conseillère procède à la lecture d'une lettre du comité d'animation pastorale de Sainte-Rose-du-Nord.

CONSIDÉRANT la volonté du comité d'animation pastorale de Sainte-Rose-du-Nord d'organiser un concert de Noël avec le chœur des Chevaliers de Colom de Saint-Honoré le 10 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du comité d'animation pastorale pour permettre la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir les activités culturelles :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère et résolu à l'unanimité d'octroyer 500\$ au

Comité d'animation pastorale pour permettre la tenue d'un concert de Noël des Chevaliers de Colomb de Saint-Honoré.

4.3 Proposition du journal le Trait-d'union

M. Étienne Voyer, conseiller, résume la proposition des responsables du journal le Trait-d'union.

Après discussion, le conseil décide de reporter la décision concernant ce dossier à la séance du mois de juin.

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.

M. Michel Blackburn, conseiller, amorce le tour de table en rappelant que l'hiver difficile avait encore un impact sur les différents chemins, la fonte de la neige combinée à de fortes pluies entraînant des bris importants. Il rappelle que la municipalité prévoit effectuer des travaux sur les chemins cet été et des démarches sont en cours pour obtenir un soutien financier du gouvernement.

M. Étienne Voyer, conseiller, mentionne que la dernière mouture du journal la Plate-Forme semble avoir été apprécié par les citoyens. Sur un autre sujet, il mentionne que le conseil et le Comité de consultation sur l'urbanisme et la protection du patrimoine poursuivent leur réflexion concernant une éventuelle réglementation sur les résidences de tourisme de type Airbnb.

Mme Kim Limoges, conseillère, ajoute que le travail concernant la mise à jour de la politique familiale de la municipalité a avancé au ralenti au cours des dernières semaines, notamment en raison du départ de la directrice de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, mais que les travaux devraient reprendre sous peu.

M. Gilles Tremblay, conseiller, mentionne que la rencontre regroupant les intervenants du milieu touristique du 26 avril a été un succès. Plusieurs idées constructives ont été mises de l'avant, mentionne-t-il. Sur un autre sujet, il déclare que le dossier d'amélioration du réseau internet n'avait pas progressé significativement, mais que la municipalité continuait à mettre de la pression.

Pour sa part, la conseillère Suzan Lecours mentionne avoir participé à l'assemblée générale du club des aînés et que plusieurs activités étaient à venir. Pour ce qui est de la bibliothèque, elle rappelle que le système sur rendez-vous demeure en fonction et que plusieurs activités auront lieu en mai et en juin.

082-2022

5.2 Projet entente MTQ, traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports prévoir procéder à des travaux importants sur la rue du Quai au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra elle aussi effectuer des travaux importants en lien avec la mise en place d'un système de traitement des eaux usées et la modernisation du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux viendront perturber la circulation dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut diminuer au maximum les impacts des travaux envisagés pour les citoyens et pour l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QU'une entente de collaboration peut être mise en place avec le ministère des Transports du Québec afin que ces travaux soient réalisés conjointement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut tirer des avantages, notamment sur le plan économique, à signer une telle entente avec le ministère des Transports du Québec :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Claude Riverin et le directeur général, M. Eric Emond à amorcer des démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin de mettre en place une entente de collaboration visant à ce que les travaux d'assainissement des eaux soient faits en même temps que les travaux prévus dans la planification du ministère pour la rue du Quai

ET que M. Claude Riverin, maire et M. Eric Emond, directeur général soient autorisés à signer toutes ententes en regard des présentes pour et au nom de la municipalité.

083-2022

5.3 Mandat, service ingénierie, Samuel Basseto ingénieur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord doit s'adjoindre les services d'un ingénieur civil afin d'obtenir une opinion professionnelle pour dénouer l'impasse dans le dossier du traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir l'opinion d'un expert pour déterminer quelle technologie elle doit favoriser dans le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay qui offrait un service-conseil en ingénierie n'est plus en mesure d'accompagner la municipalité faute de personnel;

CONSIDÉRANT l'offre de services de M. Samuel Basseto, ingénieur civil qui propose d'accompagner la municipalité à un tarif de 150\$/heure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourra obtenir remboursement de la facture des services d'ingénieur-conseil via le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller d'octroyer le mandat à l'ingénieur Samuel Basseto de livrer une opinion professionnelle pour aider la municipalité à déterminer quelle technologie elle devra favoriser dans son système de traitement des eaux.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en avril 2022

Mme Suzan Lecours, pro-maire et conseillère, explique que ce dossier sera reporté à la prochaine séance.

6.2 Dépôt de la liste des comptes payés en avril 2022

Mme Suzan Lecours, pro-maire et conseillère, explique que ce dossier sera reporté à la prochaine séance.

084-2022

6.3 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, demande aide financière, projets structurants MRC du Fjord-du-Saguenay, concours de panache

CONSIDÉRANT la volonté de l'Association sportive de Sainte-Rose-du-Nord d'organiser un concours de panache en octobre 2022;

CONSIDÉRANT que cette activité est reconnue et appréciée par la population de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'augmenter l'offre d'activités touristiques et récréatives sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord de déposer une demande de soutien financier auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'organisation de cette activité ;

CONSIDÉRANT que les responsables de l'Association sportive ont omis d'inclure leurs prévisions budgétaires à leur demande :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité, que le conseil appuie la demande de l'Association sportive de Sainte-Rose-du-Nord pour l'Organisation d'un concours de panaches, à la condition que les prévisions budgétaires soient remises à la municipalité.

085-2022

6.4 Utilisation de la voiture électrique

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord permettre à la population d'utiliser le véhicule électrique de la municipalité, selon certaines règles et modalités ;

CONSIDÉRANT que les assureurs de la municipalité confirment que ce projet est réalisable, mais qu'il occasionnera une augmentation des frais d'assurances annuels d'environ 350\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet présentement en élaboration prévoit une tarification et un abonnement obligatoire pour les utilisateurs, ce qui viendra compenser la hausse des coûts en assurances :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité à mettre en place un système de partage d'utilisation du véhicule électrique de la municipalité.

7. AUTORISATION DE PAIEMENT

086-2022

7.1. Ratification par le conseil du paiement de la quote-part à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour un montant de 8095.12\$

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement d'une partie des quote-parts à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour un montant de 8095.12\$

087-2022

7.2 Autorisation de paiement, ferme de l'Anse aux foins, retenues fin de contrat, 2740.58\$

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la retenu pour fin de contrat de déneigement des certains chemins à la Ferme de l'Anse aux foins, pour un montant de 2740.58\$

088-2022

7.3 Autorisation de paiement, Yves Tremblay, opération de déneigement supplémentaire, 2212.50\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû prendre des moyens extraordinaires pour assurer le déneigement adéquat des rues et chemins pendant l'hiver 2021-2022.

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité des citoyens et la circulation automobile dans la municipalité, celle-ci a été obligé de s'adjoindre les services de fournisseurs externes dans ses opérations de déneigement

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Tremblay a contribué aux opérations de déneigement requises.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de M. Yves Tremblay pour le déneigement des rues et chemins pour un montant de 2212.50\$

8. URBANISME

8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Le bilan des permis durant le mois d'avril 2022 est déposé.

9. RÈGLEMENTS

089-2022

9.1 Adoption, projet de règlement 321-2022 édictant le code de d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 4 avril 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 4 avril 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 4 et le 14 avril 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 12 mai 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller et résolu à l'unanimité, que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation du directeur général et greffier-trésorier.

Article 5 Remplacement

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 280-2018 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 1^{er} octobre 2018.

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

Aucune question reçue du public avant la séance.

12. DISPOSITIONS FINALES

090-2022

12.1 Levée de la séance

M. Michel Blackburn propose que la séance soit levée à 19 h 55.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire